

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt **le douze décembre** à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chaudefonds-sur-Layon, s'est réuni dans la salle communale, Monsieur Yves BERLAND, Maire, préside la séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2020.
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice 15
 Nombre de Conseillers Municipaux présents 10

PRESENTS :

M. BERLAND, Maire,
 M. THIERRY, Mme CHAUVIGNÉ, M. MOUSSEAU, Mme CHIRON, adjoints
 M. BATAIS, M. PICHERIT, M. BOISNIER, M. BESNIÉ, Mme PANTAIS,

ABSENTS EXCUSÉS : M. GODIN donne pouvoir à M. THIERRY, Mme RIVIÈRE donne pouvoir à M. MOUSSEAU, Mme ROCHARD donne pouvoir à Mme PANTAIS, Mme RHODIER donne pouvoir à M. BERLAND, Mme KIRKOR donne pouvoir à Mme CHIRON

ABSENT(S-ES) : Ø

Désigné secrétaire de séance : M. BOISNIER

Conformément à l'article L 2121.25 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 16/12/2020



Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, concernant une convention relative aux modalités de passage, de balisage et d'entretien de sentiers et de supprimer le point 4 (ayant déjà fait l'objet d'une délibération en 2019).
 Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DE LA SÉANCE :

66/2020	Ressources Humaines - Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité
67/2020	Finances - Suppression de la régie d'avances
68/2020	Finances – Décision modificative n°3
69/2020	Assainissement – Reversement des frais de fonctionnement du service assainissement au budget communal
70/2020	SIEML - Participation financière raccordement au réseau électrique
71/2020	SIEML – Versement d'un Fonds de Concours pour le remplacement coffret de répartition d'éclairage public rue du stade
72/2020	Tourisme – Convention de passage
73/2020	Maisons illuminées

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2020

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 novembre 2020

Les conseillers n'ayant pas d'observation à formuler, le compte rendu du conseil municipal du 07 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.



66/2020 – Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité

Le maire informe l'assemblée délibérante que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

L'encadrement de la pause méridienne soulève quelques difficultés depuis la mise en place du protocole sanitaire. Actuellement le service est composé de 4 agents pour 80 enfants sur deux écoles.

Chaque agent est responsable d'une zone définie, dès qu'une situation nécessite l'attention d'un agent, le groupe n'est plus encadré par un adulte.

Pour permettre d'encadrer les enfants avec toutes les mesures de sécurité qui s'imposent une cinquième personne en renfort permettra de gérer ce temps méridien de façon plus sécurisée. Une nouvelle organisation permettra aussi de trouver des solutions pour diminuer le bruit et de permettre aussi aux enfants d'avoir un moment récréatif plus important.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°), 3 I 2°),

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour la fin de l'année 2020 et l'année 2021 dans le service animation.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'animation

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération du cadre d'emploi des agents d'animation au 1^{er} échelon de la grille des agents d'animation

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **CRÉÉ** un emploi contractuel relevant du grade des adjoints d'animation territoriaux de 2^{ème} classe (échelon n°1) appartenant à la filière animation.
- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2020 et seront également prévus au budget 2021.

67/2020 – Suppression de la régie d'avances

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une régie d'avances avait été créée le 01 septembre 2002.

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2020

Cette régie était destinée à régler des menues dépenses de fonctionnement comme notamment pour des activités scolaires (exemple : entrées de musées ou de châteaux). Depuis les procédures ont évolué et la nécessité de conserver du numéraire sous forme de « régie » n'est pas recommandée.

Par ailleurs depuis 2016 aucun mouvement n'a été constaté sur cette régie.

En conséquence la régie d'avance n'ayant plus lieu d'être il est demandé au conseil municipal de supprimer cette régie d'avances

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité de supprimer cette régie d'avances

68 /2020 – Finances - Décision modificative n°3

M.THIERRY Informe le conseil municipal que dans le cadre du financement du service commun et du transfert du matériel, des écritures comptables sont nécessaire. Les biens cédés à titre gracieux s'analysent comme des subventions d'équipement versées en nature. Cette opération se traduit par une opération d'ordre budgétaire constatant à la valeur nette comptable du bien cédé à titre gratuit.

DM N°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-204411 : Subv nature org publics - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	59 953.00 €	0.00 €	0.00 €
R-21571 : Matériel roulant - Voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 472.00 €
R-21578 : Autre matériel et outillage de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 850.00 €
R-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 503.00 €
R-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 128.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	59 953.00 €	0.00 €	59 953.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	59 953.00 €	0.00 €	59 953.00 €
Total Général		59 953.00 €		59 953.00 €

Il est demandé au conseil municipal de procéder à ces opérations comptables

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°3
- **CHARGE** le maire d'effectuer les opérations comptables en conséquence.

69/2020 – Budget assainissement : reversement des frais de fonctionnement du service assainissement au budget communal

Monsieur le Maire propose au conseil d'impacter au budget assainissement les frais de fonctionnement du service supportés par le budget communal.

Les frais de fonctionnement du service d'assainissement concernent :

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2020

- Les frais de personnel technique : un forfait de 130 heures par an et par agent (2 agents) pour l'entretien des stations et réseau, le contrôle des assainissements.
- Les frais de personnel administratif sur la base d'un forfait de 52 heures par an de la secrétaire générale.
- Les frais divers (occupation des locaux administratifs, téléphone, fournitures de bureau, participation aux frais d'entretien du matériel communal...) sur la base d'un forfait de 1000 €.

Pour 2019, Monsieur le Maire propose au conseil de reverser au budget communal le montant des frais de fonctionnement du service assainissement au titre de l'année 2020.

- Soit pour les frais de Personnel 6 176€
- Soit un forfait pour les frais divers de 1 000€

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **VALIDE** la proposition ci-dessus exposée.

70/2020 – SIEML: Participation financière raccordement au réseau électrique

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire a été déposé pour une construction nouvelle chemin des caves. L'extension du raccordement au réseau électrique se trouve à une distance supérieure de 30 mètres du point de distribution électrique. En conséquence une partie des travaux est à la charge de la collectivité.

Vu la délibération d'adhésion au Syndicat d'Energies,

Vu le détail estimatif des travaux des travaux d'alimentation en énergie électrique basse tension du projet situé sur la commune de CHAUDEFONDS S/LAYON pour un montant de 9 179,00 € HT.

Considérant que la commune doit participer financièrement aux travaux à hauteur de 3028€

Nature des travaux : 10 Extension BT < 36 KVA domestique

Travaux SIEML	Financement SIEML	Participation du demandeur
Basse tension (Extension)	6151.00€	3028.00€
Total Net de taxe	6151.00€	3028.00€

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de participer financièrement aux travaux cités ci-dessus de la manière suivante :
- **CHARGE** le SIÉML des travaux
- **PRÉCISE** que les crédits seront prévus au budget 2021

71/2020 SIEML – Versement d'un Fonds de Concours pour le remplacement d'un coffret de répartition d'éclairage public rue du stade

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un coffret de répartition du réseau d'éclairage public a été vandalisé dans la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre suite à un rodéo sauvage.

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2020

Actuellement mis en sécurité par le SIEML, celui-ci doit être changé. Le montant du fonds de concours à verser au SIEML est évalué à 532.73€ Net de taxe. Cette dégradation a fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès des services de Gendarmerie et d'une déclaration de sinistre à la compagnie d'assurances (SMACL) de la commune.

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser un fonds de concours de 532.73€ au profit du SIEML pour l'opération suivante :

Dépannage pour le remplacement d'un coffret de répartition EP – Rue du stade

- *Montant de la dépense : 710.31 € Net de taxe*
- *Taux du fonds de concours : 75 %*
- *Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 532.73€€ Net de taxe*

Les modalités du versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

72/2020 Tourisme – Convention relative aux modalités de passage, de balisage et d'entretien de sentiers à inscrire au plan départemental

Monsieur MOUSSEAU présente au conseil le circuit « Randonnée Equestre Européenne d'Artagnan ». Essentiellement équestre, la randonnée se décline autour de plusieurs parcours empruntés par le célèbre mousquetaire. Avant tout touristique cette initiative invite cavaliers, vététistes et randonneurs à découvrir à travers toute l'Europe, de l'Allemagne à l'Espagne les paysages ruraux.

Le parcours emprunte en partie le hameau d'Ardenay raison pour laquelle il convient de signer une convention relative aux modalités de passage, de balisage et d'entretien des sentiers.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative aux modalités de passage, de balisage et d'entretien des sentiers ci-annexés, à conclure avec le département

- **APPROUVE** l'ouverture au public des chemins ruraux non encore ouverts référencés au tableau d'assemblage des chemins et annexés à la présente délibération

- **APPROUVE** la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée, de l'itinéraire tel qu'il est référencé au tableau d'assemblage du chemin ci-annexé, pour les pratiques suivantes :

Pédestre Equestre et VTT

- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention

73 /2020 Maisons illuminées

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2020

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de récompenser les douze premiers du classement des maisons illuminées. Cette année le choix des récompenses s'est porté sur des colis/paniers gourmands, en soutien au commerce local.

12 maisons se verront attribuer un prix. Les deux premiers de chaque catégorie (bourg et campagne) seront récompensés par un colis d'une valeur de 45 €, et aux dix suivants, un panier garni d'une valeur de 32 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'offrir un panier gourmand pour les deux premiers du classement pour un montant de 45€
- **DECIDE** d'offrir un panier garni pour chacun des classés des 10 suivants (de la 2^{ème} à la 11^{ème} place) pour un montant de 32 €
- **DECIDE** que ces récompenses seront attribuées au mois de janvier 2021
- **DECIDE** que les crédits nécessaires seront pris à l'article 6714 – Bourses et prix

Questions diverses :

DIA :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a décidé, en vertu des délégations du Conseil, de ne pas préempter sur la vente d'un terrain non bâti, parcelle n° B 2460, sise (décision n° 14/2020).

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il a décidé, en vertu des délégations du Conseil, de ne pas préempter sur la vente d'un terrain non bâti, parcelle n° A 1423, sise Les Champs du puits (Décision n° 15/2020)

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il a décidé, en vertu des délégations du Conseil, de ne pas préempter sur la vente d'un terrain non bâti, parcelle n° A 1884, sise Les Champs du Puits (décision n° 16/2020).

Rodéo Sauvage durant l nuit du 01 décembre 2020 :

Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs dégradations ont été faites dans la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre suite à un rodéo sauvage commis avec deux véhicules volés sur la commune. Des dégâts ont été constatés rue des Perrays (véhicule endommagé), un répartiteur d'éclairage public détruit rue du stade ainsi qu'un panneau d'annonce d'obstacle (type J13). La clôture d'un pavillon square du fourneau a également été endommagée, un poteau de télécommunication cassé chemin des rues. La fin de ces dégradations s'est achevée par l'embrasement des deux véhicules volés. Ce qui a eu comme conséquence de dégrader de façon importante le revêtement de la chaussée. Une enquête est en cours pour identifier les auteurs de ce périple nocturne. Les démarches administratives auprès de l'assureur sont également en cours.

Covid 19 :

Monsieur le Maire informe le conseil que le cout du matériel de protection, des produits d'entretien dans la lutte contre la pandémie, s'élève à environ 6900€. Somme à laquelle il sera nécessaire d'ajouter le cout agent.

Ressources Humaines :

Le maire rappelle aux élus, le professionnalisme des agents face à la crise sanitaire et les ressources qu'elles ont déployées pour gérer au mieux le protocole sanitaire.

A cet égard, les vœux au personnel ne pouvant être maintenus comme les années précédentes. Le maire et les conseillers remercieront l'ensemble du personnel le jeudi 17 décembre à 10 :00, dans le respect de la distanciation physique de 10 :00 à 10 :30.

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2020

Commissions :

Le maire revient sur les différentes commissions qui ont été créées et sur l'état d'avancement des dossiers. Chaque groupe de travail progresse notamment sur le dossier d'adressage, visite des lieux, proposition de nommage des voies & numérotation des habitations.

Fin de la séance 11 :15

